

DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

Programme de la formation de base diversifiée

Français, langue seconde

CONSOMMER DES BIENS ET DES SERVICES – COURS 1

FRE-4101-1

Juin 2015

Table des matières

Introduction	1
Contenu de l'évaluation	2
Précisions sur le contenu de l'évaluation	3
Les critères d'évaluation.....	3
La maîtrise des connaissances	3
La pondération	3
Les savoirs	3
Spécifications des instruments d'évaluation	4
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée.....	4
La composition de l'épreuve	4
Les outils de collecte de données.....	4
Le matériel autorisé.....	5
Les outils de jugement.....	5
Le seuil de réussite	5
La reprise	5

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale¹.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui². Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle (présentes dans les instruments d'évaluation) pourraient être utilisées à cette fin.

-
1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.
 2. *Ibid.*, p. 11.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p>Domaines généraux de formation³</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientation et entrepreneuriat • Environnement et consommation <p>Domaine d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues <p>Familles de situations</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'informer • Informer 	<p>Programme d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Français, langue seconde <p>Cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommer des biens et des services
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p>Compétence disciplinaire 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interagir en français <p>Compétence disciplinaire 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre des textes variés en français (à l'écrit) 	<p>Catégories de savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication langagière • Grammaire du texte • Grammaire de la phrase • Éléments de la langue orale • Lexique • Variétés de langue
Critères d'évaluation	
<p>Critères d'évaluation de la compétence 1</p> <p>1.1 Efficacité de la communication d'idées liées aux propos de l'interlocuteur</p> <p>1.2 Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication</p> <p>Critère d'évaluation de la compétence 2</p> <p>2.1 Démonstration de la compréhension du texte</p>	<p>Maîtrise des connaissances</p> <p>La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.</p>

3. Les domaines généraux de formation indiqués sont ceux qui ont été ciblés pour ce cours dans le programme d'études. Toutefois, la personne qui conçoit l'épreuve peut exploiter d'autres domaines généraux de formation.

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

Précisions sur les critères d'évaluation

1.1 Efficacité de la communication d'idées liées aux propos de l'interlocuteur

- Adapter son message aux éléments de la communication langagière
- Communiquer un message cohérent et adapté aux interventions de son interlocuteur

1.2 Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication

- Appliquer les règles de la grammaire de la phrase
- Tenir compte des éléments de la langue orale
- Utiliser un vocabulaire précis, varié et approprié

2.1 Démonstration de la compréhension du texte

- Considérer les éléments de la situation langagière
- Reconnaître les éléments d'information essentiels et les éléments d'information complémentaires
- Établir des liens entre les idées à l'aide des éléments d'organisation du texte
- Décoder le sens de mots ou d'expressions à l'aide du contexte et de ses connaissances linguistiques
- Appuyer ses réponses à l'aide de passages du texte

La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

La pondération

La pondération des compétences pour l'ensemble des cours du programme d'études *Français, langue seconde* respecte le *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétence 1 « Interagir en français » : 70 %

Compétence 2 « Comprendre des textes variés en français (à l'écrit) » : 30 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation des compétences sont présentés au chapitre 6 du programme d'études, à la suite des cours de la 4^e secondaire, dans la section *Progression des savoirs de la 4^e secondaire*. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve comporte deux parties qui se déroulent lors d'une même séance ou de séances d'évaluation différentes. La partie qui porte sur l'évaluation de la compétence « Interagir en français » doit précéder celle qui porte sur l'évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'écrit) ».

Durée totale : 120 minutes

Évaluation de la compétence « Interagir en français »

Durée : 30 minutes (25 minutes pour la préparation et de 4 à 5 minutes pour l'interaction)

Évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'écrit) »

Durée : 90 minutes

La composition de l'épreuve

Évaluation de la compétence « Interagir en français »

La tâche consiste à s'entretenir avec un interlocuteur dans le but de combler un besoin ou d'exprimer un désir relatif à l'achat ou à la location d'un bien ou d'un service. Pour se préparer à l'interaction, l'adulte prend connaissance d'une annonce publicitaire et inscrit, au besoin, ses interrogations sous forme de mots-clés sur une feuille de notes. Enfin, il participe à un jeu de rôle de 4 à 5 minutes avec l'enseignante ou l'enseignant.

Évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'écrit) »

L'adulte est appelé à consulter un document lié à l'achat ou à la location d'un bien ou d'un service (contrat, bail, formulaire, etc.). Il lit d'abord un texte d'environ 600 mots pour bien comprendre les droits et les engagements du consommateur, et répond ensuite à un questionnaire à réponses courtes et à réponses élaborées portant sur le sens du message lu et sur sa connaissance de la langue.

Les outils de collecte de données

Évaluation de la compétence « Interagir en français »

- Interaction à l'oral entre l'adulte et l'enseignante ou l'enseignant

Évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'écrit) »

- Questionnaire rempli par l'adulte

Le matériel autorisé

Évaluation de la compétence « Interagir en français »

Durant la préparation à l'interaction :

- Dictionnaire bilingue
- Dictionnaire unilingue français

Durant l'interaction avec l'enseignante ou l'enseignant, seule la feuille de notes* fournie dans le *Cahier de l'adulte* pour la partie qui porte sur l'évaluation de la compétence « Interagir en français » et remplie par l'adulte lors de la préparation à l'interaction est autorisée.

* La feuille de notes doit être approuvée par l'enseignante ou l'enseignant. Les notes doivent être rédigées sous forme télégraphique, c'est-à-dire à l'aide de mots-clés ou de courtes expressions. Aucune phrase complète n'est acceptée. Toute feuille de note qui contient du texte rédigé d'avance sera retirée.

Évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'écrit) »

- Dictionnaire bilingue
- Dictionnaire unilingue français

Tous les documents sont en version papier.

Les outils de jugement

Pour l'évaluation de la compétence « Interagir en français », la grille d'évaluation à interprétation critérielle est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte⁴. La grille est annexée au *Guide de correction et d'évaluation* et comporte l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

Pour faciliter l'utilisation de la grille d'évaluation à interprétation critérielle de la compétence « Interagir en français », une grille d'observation est fournie dans le *Guide de correction et d'évaluation*.

Pour l'évaluation de la compétence « Comprendre des textes variés en français (à l'écrit) », une clé de correction est fournie dans le *Guide de correction et d'évaluation*.

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve.

La reprise

Chaque partie de l'épreuve est reprise indépendamment de l'autre.

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

*Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche*

Québec 